

LIGUE REGIONALE DE NATATION DES PAYS DE LA LOIRE

INTERCLUBS TOUTES CATEGORIES – BASSIN 25 m			
	Compétition d'Animation	Lieu LE MANS Piscine des Atlantides	25 m – 10 couloirs
	Samedi 09 novembre 2019 <i>(date protégée pour la finale régionale)</i>		
	CATEGORIES : Toutes Catégories (Jeunes & après)	Compétition par équipe (10 nageurs) par club	
	Proposition sur www.extranat.fr Du mardi 29 octobre 0 h 00 au mardi 05 novembre 23 h 59 Vos compositions de relais doivent être mises directement sur Extranat lors de vos engagements.		Tarif : 70 € par équipe
	Attention : Si les bons de commande ne sont pas validés sur EXTRANAT avant la fermeture, les droits d'engagements seront multipliés par 2 (dans la limite des engagements plus 250,00 € d'amende). Si le club n'a pas engagé ses nageurs sur Extranat avant la fermeture, les engagements ne seront pas pris en compte.		

Engagements & modifications d'équipes compléments d'information :

- Il est possible de modifier son ou ses équipe(s) sous Extranat jusqu'au mardi 05/11/19 minuit, tant que vos engagements ne sont pas validés. Seules les modifications de dernières minutes seront prises sur place le jour de la compétition pour faciliter le bon déroulement de la compétition

Mode de qualification & conditions d'accès :

- Les 20 premières équipes filles & garçons issues du classement d'après la concaténation des résultats des finales départementales et de la finale régionale de la saison 2018/2019.
- 2 équipes maximum par club et par sexe.
- Obligation de participer à la poule régionale pour les équipes premières qualifiées
- Les éventuels forfaits sont à déclarer à la ligue régionale au plus tard pour le **18/10/19 MINUIT**, par mail à la Ligue régionale (en cas de forfait se référer à l'*annuaire fédéral*, concernant les modalités de participation des nageurs qui constituaient cette équipe la saison précédente) sauf s'il s'agit d'une équipe repêchée.
- Il sera procédé au remplacement des forfaits.

Epreuves :

- 10 **Épreuves individuelles** : 10 en dames et 10 en messieurs) 100 m nage libre, 400 m nage libre, 100 m dos, 200 m dos, 100 m brasse, 200 m brasse, 100 m papillon, 200 m papillon, 100 m 4 nages, 200 m 4 nages (*Classement au temps*)
- 3 **Épreuves de relais** (3 en dames et 3 en messieurs) 4 x 100 m 4 nages, 10 x 50 m nage libre et 4 x 200 m nage libre (*Classement au temps*).

Programme :

1 ^{ère} REUNION samedi 10/11/18 matin	2 ^{ème} REUNION samedi 10/11/18 après-midi
Ouverture des portes : 8H15 – évacuation : 9H40 présentation des équipes : 9H45	Ouverture des portes : 14H15 – évacuation : 15H30 - début des épreuves : 15H35
10 x 50 LIBRE DAMES & MESSIEURS	4 X 200 LIBRE MESSIEURS
Épreuves des remplaçants sur 50 Libre D & M	Entracte 10 mn
Entracte 10 mn	200 DOS DAMES
100 DOS DAMES	100 DOS MESSIEURS
200 DOS MESSIEURS	200 BRASSE DAMES
100 BRASSE DAMES	100 BRASSE MESSIEURS
200 BRASSE MESSIEURS	400 LIBRE DAMES
100 LIBRE DAMES	100 LIBRE MESSIEURS
400 LIBRE MESSIEURS	200 PAILLON DAMES
100 PAILLON DAMES	100 PAILLON MESSIEURS
200 PAILLON MESSIEURS	200 4 NAGES DAMES
100 4 NAGES DAMES	100 4 NAGES MESSIEURS
200 4 NAGES MESSIEURS	Épreuves des remplaçants sur 100 au choix D & M
Entracte 15 mn	Entracte 15 mn
4 X 200 LIBRE DAMES	4x100 4 NAGES DAMES & MESSIEURS

Important : les remplaçants feront l'objet d'une compétition à part NE PAS OUBLIER de les engager sous Extranat.

Frédéric LEGAL Sept-19 V3

LIGUE REGIONALE DE NATATION DES PAYS DE LA LOIRE

Dispositions particulières :

L'organisation de cette compétition se déroulera à l'échelon régional avec un classement national. La ligue fixe :

- Le nombre d'équipes en finales régionales en conservant l'exigence que la meilleure équipe de chaque club doit participer à la meilleure poule régionale
- L'organisation des poules géographiques et/ou par niveau est laissée à l'initiative des ligues selon les cotations des équipes, la saison précédente. Les meilleures équipes régionales doivent, à raison de deux équipes maximums par club, participer à la meilleure poule régionale.
- Pour être classé, un club doit obligatoirement disputer la compétition dans sa région et toutes les épreuves doivent être nagées.
- Précision : la notion "d'épreuve nagée" signifie que le nageur a effectué son parcours dans le respect des caractéristiques de l'épreuve (style et distance) du départ à l'arrivée.

Exemples :

1. Un nageur respecte la distance, mais pas le style (exemple : 200 m nage libre au lieu de 200 m papillon) : l'épreuve n'a pas été nagée.
2. Si un nageur abandonne, quelle que soit la raison : l'épreuve n'a pas été nagée.
3. Sous réserve qu'il l'ait terminée, l'épreuve est considérée comme nagée même si le nageur est disqualifié pour une faute technique (nage ou virage).
4. Un nageur est forfait, y compris pour cause de blessure justifiée par un certificat médical : l'épreuve n'a pas été nagée.
5. Deuxième faux départ (cas n° 1) - Le nageur tombe dans l'eau alors que le signal de départ n'a pas été donné. Le nageur fautif est disqualifié et pour lui l'épreuve n'a pas été nagée.
6. Deuxième faux départ (cas n° 2) - Le nageur fautif est disqualifié à l'issue de la course après avoir parcouru la totalité de la distance et respecté le style de nage : l'épreuve a été nagée.
7. Deuxième faux départ (cas n° 3) - Alors que le signal de départ a été donné, un nageur s'arrête et ne termine pas la course considérant qu'il a fait un faux départ et qu'il sera disqualifié à l'arrivée. Cela équivaut à un abandon : l'épreuve n'a pas été nagée.

Rappel : le juge-arbitre est responsable de la validation des résultats, comprenant notamment le respect des codes informatiques (disqualifications, abandon, forfait...).

Mode de participation

- Chaque équipe est composée de dix nageurs avec l'obligation de participer à une épreuve individuelle et au relais 10 x 50 m nage libre.
- Lorsque les titulaires du relais 10 x 50 m nage libre ont nagé, aucun remplaçant ne peut se substituer dans les autres courses.
- En cas de blessure d'un membre de l'équipe, et jusqu'à un quart d'heure précédent le départ du 10 x 50 m nage libre, il peut être fait appel à un remplaçant. Passé ce délai, il ne peut plus y avoir de modifications dans les engagements individuels.
- Pour les différentes poules régionales, une ou plusieurs équipes supplémentaires peuvent être engagées, à la condition que la ou les équipes précédentes soient complètes.
- En cas de forfait d'un ou plusieurs clubs, dans la meilleure poule, les clubs (dans l'ordre du classement) du niveau inférieur sont qualifiés.
- Pour les championnats interclubs départementaux et régionaux, chaque équipe masculine ou féminine de club ne pourra pas avoir dans sa composition plus de deux nageurs transfères ou nouveaux licenciés, quelle que soit leur nationalité, inscrits sur les listes de haut niveau ou ayant réalisé la saison précédente une performance correspondant à la grille du collectif national 18 ans filles ou du collectif national 19 ans garçons pour les seules épreuves concernées par la compétition (tableau ci-contre, tous bassins)

Règlement :

- Se référer à « Annuel Règlements 2019/2020 » pages 83 & 84 de la version V1.4
- Particularité du comité régional des PDL :

Positionnement des épreuves des remplaçants, sur la première réunion après les relais 10 x 50 libre (sur un 50 Libre) et sur la deuxième réunion après le 100 4 nages Messieurs (sur un 100 m au choix)

Possibilité de changer la composition de son relais 4 x 200 libre DAMES dans les 5 premières minutes de l'entracte de la 1^{ère} réunion.

Possibilité de changer la composition de son relais 4 x 200 libre MESSIEURS jusqu'à 15h00

Possibilité de changer la composition de son relais 4 x 100 4 nages dans les 5 premières minutes de l'entracte de la 2^{ème} réunion.

Récompenses :

- Coupe aux 3 premières équipes filles et aux 3 premières équipes garçons au classement général
- Médailles aux 10 nageurs (ses) et au remplaçant des 3 premières équipes filles et garçons

Officiels :

- Obligation de fournir un officiel par équipe qualifiée

Forfait : 90,00 € par équipe après le 14/10/2019.

Frédéric LEGAL Sept-19 V3

LIGUE REGIONALE DE NATATION DES PAYS DE LA LOIRE

INTERCLUBS TOUTES CATEGORIES - BASSIN DE 25 M



Samedi 09 novembre 2019 – LE MANS - en 10 lignes

LISTE DES EQUIPES QUALIFIEES

<u>FILLES</u>		<u>Pts</u>	<u>GARÇONS</u>		<u>Pts</u>
1	NANTES NATATION Équipe 1	14641	1	ANGERS NATATION Équipe 1	15284
2	ANGERS NATATION Équipe 1	14211	2	NANTES NATATION Équipe 1	15268
3	CLUB AQUATIQUE CHOLETAIS Équipe 1	13837	3	ANGERS NATATION Équipe 2	14012
4	CN LE MANS Équipe 1	13513	4	CLUB AQUATIQUE CHOLETAIS Équipe 1	13882
5	LA ROCHE SUR YON NATATION Équipe 1	13039	5	ST NAZAIRE ATLANTIQUE NATATION	13853
6	AS AVRILLE	12664	6	LA ROCHE SUR YON NATATION Équipe 1	13109
7	ANGERS NATATION Équipe 2	12511	7	CN LE MANS Équipe 1	13034
8	ST NAZAIRE ATLANTIQUE NATATION	12366	8	NANTES NATATION Équipe 2	13007
9	CN LE MANS Équipe 2	11846	9	AS CARQUEFOU Équipe 1	12362
10	ALLONNES JEUNESSE SPORTIVE	11614	10	ST SEBASTIEN NATATION Équipe 1	12230
11	STADE LAVAL	11477	11	STADE LAVAL	12122
12	AS CARQUEFOU	11305		CN FONTENAY-LE-COMTE -Forfait	11883
13	ES SEGRE	11176	12	CHALLANS NATATION	11685
14	ASPTT NANTES	11140	13	AS AVRILLE	11631
15	ST SEBASTIEN NATATION	10676	14	SAUMUR NATATION	11566
16	CN BEAUPREAU	10539	15	CLUB AQUATIQUE CHOLETAIS Équipe 2	11179
17	DAUPHINS DE MAYENNE	10167	16	ES SEGRE	10862
18	CA EVRON	9864	17	ASPTT NANTES	10684
19	LES SABLES D'OLONNE DPO	9711	18	MARLIN AQUA SPORT ANCENIS	10194
20	CHALLANS NATATION	9634	19	CN LE MANS Équipe 2	10184
<u>Équipes remplaçantes</u>			<u>Équipes remplaçantes</u>		
1	CLUB AQUATIQUE CHOLETAIS Équipe 2	9617	20	LES SABLES D'OLONNE DPO : ok	10138
2	MARLIN AQUA SPORT ANCENIS	9111	01	AS CARQUEFOU Équipe 2	10110
3	NANTES NATATION Équipe 2	8619	02	LA ROCHE SUR YON NATATION Équipe 2	10064
4	SAUMUR NATATION	8584	03	ASSOCIATION COUËRON NATATION	9906
4	E. S. CRAON	8584	04	ST SEBASTIEN NATATION Équipe 2	9439

Frédéric LEGAL Sept-19 V3